



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/15537
21 décembre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 21 DECEMBRE 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU
HONDURAS AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre du ministre des relations extérieures du Honduras,
M. Edgardo Paz Barnica, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de
la note de protestation adressée par notre Ministère des relations extérieures
au ministre des affaires étrangères du Nicaragua, M. Miguel D'Escoto B., qui
est libellée comme suit :

"Tegucigalpa, DC., le 20 décembre 1982. M. Enrique Ortez Colindres, repré-
sentant permanent du Honduras auprès de l'Organisation des Nations Unies,
New York, NY. En vue de le porter à la connaissance du Conseil de sécurité,
veuillez trouver ci-joint le texte d'une communication adressée au ministre
des affaires étrangères du Nicaragua, M. Miguel D'Escoto B., qui est libellée
comme suit : 'Communiqué No 1158-DSM. Tegucigalpa, le 17 décembre 1982.
Monsieur le Ministre : Bien que vous ayez - citation - déjà épuisé les
ressources de votre patience - fin de citation -, il est de mon devoir
de répondre à votre message d'hier, dans lequel vous vous référez aux
combats engagés par l'Armée populaire sandiniste et les forces nicaraguayennes
dites contre-révolutionnaires, tous en territoire nicaraguayen. De nouveau
et sans impatience aucune, mon gouvernement rejette l'accusation selon
laquelle les forces d'insurrection en question opéreraient à partir du
territoire hondurien. Il suffit de regarder la carte pour se rendre compte
que les régions qui constituent d'après vous le théâtre de ces opérations
se trouvent à plusieurs kilomètres de la frontière, c'est-à-dire nettement
en territoire nicaraguayen, de sorte que les allégations du Gouvernement
nicaraguayen sont totalement extravagantes et dénuées de fondement. Une
fois de plus, je tiens à affirmer qu'aucune force contre-révolutionnaire
somoziste ne se trouve ni sur la montagne de l'Agüila ni en aucun autre
point du territoire national. C'est plutôt le Gouvernement nicaraguayen
qui semble s'obstiner à étendre le conflit aux autres pays d'Amérique
centrale et c'est donc lui qui devrait en assumer la responsabilité.
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute
considération. Le Ministre des relations extérieures. (Signé)
Edgardo Paz Barnica.' Le Ministre des relations extérieures,
Edgardo Paz Barnica."

Je vous serais obligé, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer
le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Enrique ORTEZ COLINDRES